



## DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR MANIFESTATION

*Demande à déposer 2 mois avant la manifestation*

### ORGANISATEUR

Organisateur : .....

Contact (nom, prénom) : .....

Adresse : .....

N° SIREN : .....

Téléphone fixe ..... Portable .....

E-mail : .....

### MANIFESTATION

Objet : .....

Lieu : .....

Date : .....

Horaires : .....

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / VOIRIE

*Possibilité de joindre tout document explicatif (plan d'implantation, photomontage....)*

- Places de stationnement :  OUI  NON

Nombre de places : .....

Lieu : .....

- Voiries barrées :  OUI  NON

Dénominations des voiries (rues, parking...) : .....

.....

- Autres espaces publics (trottoirs, parc, place.....) : .....

.....

- Pour les manifestations à but lucratif, indiquer la surface occupée : .....m<sup>2</sup>

Si un droit de voirie est applicable : 15€ frais fixes + 1.50 € par m<sup>2</sup> et par jour de surface d'exposition, limité à 500€/jour.

#### Où déposer la demande :

- Pour une manifestation associative : Service Vie associative  
[vieassociative@bourgoinjallieu.fr](mailto:vieassociative@bourgoinjallieu.fr) , 04-74-28-29-30
- Pour toute autre demande : Services Techniques  
[accueilst@bourgoinjallieu.fr](mailto:accueilst@bourgoinjallieu.fr) , 04-74-43-19-00

A Bourgoin-Jallieu, le

Signature de l'organisateur